

**bioMérieux S.A.**  
Société anonyme au capital de 12 029 370 euros  
Siège social : Chemin de l'Orme - 69280 Marcy l'Etoile  
673 620 399 RCS LYON

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR**

**(1) LA COMPOSITION DU CONSEIL**

**(2) LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET**

**(3) LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

# Rapport du Président du Conseil d'administration sur

## (1) la composition du Conseil

## (2) les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et

## (3) les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le présent Rapport a été soumis au Comité d'Audit et approuvé par le Conseil d'administration du 10 mars 2015.

Il est rappelé que ce Rapport a été rédigé en concertation avec notamment, la Direction des Affaires Juridiques et Propriété Intellectuelle, la Direction Financière, la Direction de la Qualité, le département Health, Security and Environment (HSE), la Direction Systèmes d'Informations, le département Ethique & Conformité, le département des Affaires Réglementaires, et le département de l'Audit Interne & Risques.

### **1. COMPOSITION DU CONSEIL ET APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRESENTATION EQUILIBREE DES FEMMES ET DES HOMMES EN SON SEIN**

#### *1.1 - Composition et organisation*

La Société est constituée sous forme de société anonyme à Conseil d'administration.

La Direction Générale est confiée au Président du Conseil d'administration (choix du cumul des fonctions détaillé en § 2.4.1), assisté d'un Directeur Général Délégué, administrateur.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, Monsieur Jean-Luc Belingard est Président Directeur Général et Monsieur Alexandre Mérieux est Directeur Général Délégué. Leur mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale du 28 mai 2014. Ils assument leurs fonctions pour la durée de leur mandat d'administrateur, à savoir jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2018 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

En outre, les fonctions d'administrateur de Messieurs Alain Mérieux, Michele Palladino et Philippe Archinard ont été renouvelées par la même Assemblée du 28 mai 2014 et prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2018 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Au cours de l'exercice écoulé, les mandats de Messieurs Michel Angé et Georges Hibon ont pris fin. Deux nouveaux administrateurs ont été nommés par l'Assemblée générale du 28 mai 2014 : Madame Agnès Lemarchand et Monsieur Philippe Gillet dont les mandats arriveront à expiration en 2018.

Au 31 décembre 2014, le Conseil d'administration est composé de neuf administrateurs dont cinq sont indépendants, soit un de plus que l'année précédente. Le détail de chacun des mandats est donné au § 7 du rapport de gestion social 2014.

En outre, les statuts de la Société prévoyant que le Conseil d'administration peut être assisté d'un à trois censeurs, 2 censeurs ont été nommés à cette fonction par l'Assemblée générale du 28 mai 2014, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ils ont été choisis au regard de leur connaissance particulière de la Société par le Conseil d'administration, après proposition du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations. Conformément aux statuts, ils assistent aux séances du Conseil d'administration sans voix délibérative et exercent une mission générale de conseil auprès des administrateurs, sans que ces derniers soient tenus par les avis ou recommandations émis.

Enfin, quatre représentants du Comité d'Entreprise participent aux séances du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de la Société a adopté, le 15 mars 2004, un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires. Ce règlement a ensuite été mis à jour en 2007, 2009, 2010 et en mars 2015 afin de tenir compte des nouvelles dispositions légales et des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF. L'ensemble des membres du Conseil s'est engagé à le respecter.

Ce règlement intérieur prévoit qu'avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge, ainsi que de la réglementation relative aux infractions boursières. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, du règlement intérieur et des compléments d'information que le Conseil d'administration peut lui avoir apportés, des règles relatives au Conseil prévues par le Code Afep-Medef de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (en particulier les règles déontologiques de l'administrateur), ainsi que du Code de Bonne Conduite adopté par la Société, ceci afin de s'y conformer.

A titre informatif, Madame Lemarchand et Monsieur Gillet ont bénéficié d'une présentation détaillée de la Société, de son marché et des principaux enjeux auxquels elle doit faire face.

Le règlement intérieur prévoit également, notamment, que l'administrateur :

- (i) bien qu'étant lui-même actionnaire et devant posséder au moins dix actions, représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise ;
- (ii) a l'obligation de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel entre l'intérêt de la Société et son intérêt personnel direct ou indirect, ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ;
- (iii) doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires ;
- (iv) s'engage, en toutes circonstances, à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui et pouvant émaner des administrateurs, de groupes particuliers d'actionnaires, de créanciers, de fournisseurs et en général de tout tiers ; de la même façon, s'il estime que la décision éventuelle du Conseil n'est pas conforme à l'intérêt social de la Société, à exprimer clairement son opposition et à s'efforcer de convaincre le Conseil de la pertinence de sa position ;
- (v) doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des Comités auxquels il appartient ;
- (vi) doit se considérer astreint à une stricte obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes vis-à-vis des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions ;
- (vii) est tenu à une obligation de loyauté ;
- (viii) ne doit effectuer des opérations sur les titres de la Société que conformément au Code de bonne conduite adopté par la Société ; et
- (ix) fournir au Conseil l'ensemble des éléments d'informations relatifs aux rémunérations et avantages de toute nature qui lui sont versés par la Société ou l'une des sociétés du Groupe et à ses mandats et fonctions dans toutes sociétés et autres personnes morales, y compris sa participation à tous comités de sociétés françaises ou étrangères.

### *1.2 - Administrateurs indépendants*

Le règlement intérieur du Conseil d'administration, conformément aux critères d'indépendance tels qu'exprimés par le Code Afep-Medef, prévoit qu'un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient, directement ou indirectement, aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement.

Compte tenu de cette définition, au 31 décembre 2014, le Conseil d'administration comprenait cinq administrateurs indépendants sur les neuf qui le composaient :

- Madame Marie-Hélène Habert,
- Madame Agnès Lemarchand,
- Monsieur Michele Palladino,
- Monsieur Harold Boël,
- Monsieur Philippe Gillet.

Ces cinq administrateurs indépendants n'ayant aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, il n'y a aucun conflit d'intérêt sur lequel le Conseil d'administration pourrait être amené à débattre.

### 1.3 - Application du principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'administration

L'Assemblée générale du 30 mai 2012 a nommé Madame Marie-Hélène Habert en qualité d'administrateur pour une durée de quatre années et celle du 28 mai 2014, Madame Agnès Lemarchand en qualité d'administrateur pour une durée de quatre années en remplacement de Monsieur Georges Hibon dont le mandat arrivait à expiration.

Afin de respecter la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, le Conseil d'administration continuera de proposer aux prochaines Assemblées générales des actionnaires de la Société, la nomination de femmes en qualité d'administrateur.

## 2. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 2.1 - Cadre légal du gouvernement d'entreprise

La Société se conforme en matière de gouvernement d'entreprise aux obligations légales et a également choisi de se référer au Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF qui synthétise les principes de gouvernement d'entreprise en vigueur. Ce code est consultable en ligne sur le site internet du MEDEF ([http://www.medef.com/fileadmin/www.medef.fr/documents/AFEP-MEDEF/Code\\_de\\_gouvernement\\_entreprises\\_Afep\\_Medef\\_juin\\_2013.pdf](http://www.medef.com/fileadmin/www.medef.fr/documents/AFEP-MEDEF/Code_de_gouvernement_entreprises_Afep_Medef_juin_2013.pdf)).

Les dispositions de ce code qui ont été écartées, ainsi que les motifs, sont exposés ci-après :

<p><u>Mandat des dirigeants</u> : <i>Renouvellement par tranche ou par bloc des mandats</i></p>	<p>Compte tenu du renouvellement en 2010 du mandat de sept administrateurs sur neuf, le système de non-renouvellement par tranche ou bloc, est difficilement applicable. L'Assemblée générale du 28 mai 2014, a voté le renouvellement de sept mandats d'administrateurs sur neuf.</p> <p>La Société a répondu au HCGE sur ce point. Ainsi, tout en considérant comme limité le risque lié au renouvellement des administrateurs en bloc dans une société contrôlée, la Société prévoit que le Conseil examinera la durée des mandats des prochains renouvellements en bloc (en particulier lors de l'Assemblée générale de 2018 qui statuera sur les comptes de 2017) en prévoyant des durées plus courtes (2 ou 3 ans pour le premier mandat renouvelable pour 4 ans). En outre, dans cet intervalle, le Conseil discutera de la nécessité d'appliquer cette même règle à tout éventuel renouvellement ou nouvelle nomination.</p>
<p><u>Evaluation de la Direction Générale par le Conseil d'administration</u> : <i>Appréciation et évaluation des performances de la Direction Générale par les membres du Conseil d'administration de manière indépendante et collégiale</i></p>	<p>Compte-tenu, d'une part de l'exercice de la Direction Générale par le Président et donc de sa présence aux réunions du Conseil d'administration, et d'autre part de la présence de Monsieur Alexandre Mérieux en qualité d'administrateur et Directeur Général Délégué, l'évaluation des performances de la Direction Générale est appréciée par les membres du Conseil d'administration en présence de la Direction Générale.</p>
<p><i>Réunion périodique des administrateurs non exécutifs hors la présence des administrateurs exécutifs ou internes</i></p>	<p>Pour les raisons ci-dessus indiquées, la Société n'a jamais organisé de réunions des administrateurs non exécutifs hors la présence des administrateurs exécutifs ou interne. A l'occasion de l'auto-évaluation annuelle du Conseil d'administration, les administrateurs ont toujours confirmé, et encore lors du Conseil d'administration du 10 mars 2015, cette possibilité comme inopportune compte-tenu de la liberté de parole et la qualité des échanges au sein du Conseil.</p>
<p><u>Détention d'actions par les administrateurs</u> <i>Nombre d'actions significatif</i></p>	<p>A la date de leur nomination, chacun des administrateurs disposait d'un nombre d'actions de la Société conforme aux dispositions du Règlement Intérieur. Au cours de l'exercice 2015, il sera rappelé et suggéré à chacun des administrateurs que, même si aucun montant indicatif n'est précisé dans le Code Afep-Medef, l'investissement d'une année de jetons de présence dans les titres de la Société ne paraissait pas déraisonnable.</p>

<u>Rémunération des dirigeants mandataires sociaux</u> <i>Indemnités de départ du Président Directeur Général</i>	Sur recommandation du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, le Conseil d'administration de mars 2015 a modifié les conditions de performance applicables à l'indemnité de départ du Président Directeur Général : ces conditions sont désormais appréciées sur deux exercices et non pas un seul comme cela était prévu en 2010, lors de sa nomination.
<u>Cumul contrat de travail</u>	Le Président Directeur Général dispose d'un contrat de travail avec l'Institut Mérieux. A ce titre, il participe à la réflexion stratégique de ce Groupe notamment concernant le pôle immunothérapie.
<u>Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations</u> <i>Présidence indépendante</i>	<p>La Société a décidé de ne pas suivre la recommandation du HCGE concernant la Présidence du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations.</p> <p>Elle a ainsi considéré qu'il est dans son intérêt que Monsieur Alain Mérieux préside ledit Comité, permettant ainsi, une harmonisation des pratiques au sein du Groupe auquel elle appartient (l'Institut Mérieux) en matière de sélection de ses administrateurs, de la définition d'un plan de succession de ses dirigeants et de leur rémunération.</p>

## 2.2 - Les travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'il doit spécifiquement et obligatoirement se prononcer sur (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en œuvre et (iii) l'autorisation de procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités...), non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget et qui excède 30 millions d'euros.

Enfin, le règlement intérieur prévoit également que le Conseil d'administration est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société et plus particulièrement de la situation financière, de la situation de la trésorerie, ainsi que des engagements de la Société.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à quatre reprises. L'émargement du registre de présence au Conseil d'administration fait apparaître que tous les administrateurs étaient présents ou représentés à chacune de ces réunions à l'exception d'un administrateur absent à un Conseil. Le Conseil a ainsi notamment :

- procédé à l'examen des revues trimestrielles de la marche des affaires sociales et des projets majeurs de la Société ;
- arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et préparé l'Assemblée générale, notamment par l'approbation des différents rapports légaux (contenant notamment l'avis de l'organisme tiers indépendant en matière de RSE) et le descriptif de programme de rachat d'actions ;
- arrêté les comptes semestriels et le rapport y afférent ;
- arrêté le projet de budget 2014 ;
- évalué le fonctionnement du Conseil d'administration, et sa composition ;
- proposé à l'Assemblée générale la nomination de deux nouveaux administrateurs : Madame Agnès Lemarchand et Monsieur Philippe Gillet ;
- proposé le renouvellement des mandats de Messieurs Alain Mérieux, Alexandre Mérieux, Jean-Luc Bélingard, Michelle Palladino et Philippe Archinard ;
- renouvelé les mandats de Président du Conseil d'administration, de Directeur Général et de Directeur Général Délégué ;

- proposé à l'Assemblée générale la nomination de deux nouveaux censeurs : Messieurs Michel Angé et Henri Thomasson ;
- modifié la répartition des jetons de présence ;
- modifié la composition du Comité d'audit et du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations ;
- étudié la politique de développement durable et RSE de la Société ;
- étudié et autorisé la renégociation de la ligne de crédit syndiqué de la Société et la mise en place de contrats de cash-pooling entre la Société et certaines de ses filiales ;
- étudié et autorisé de nouveaux investissements immobiliers (notamment à Marcy l'Etoile) et leurs modalités particulières de financement le cas échéant ;
- étudié et autorisé, le cas échéant, des accords stratégiques de collaboration ;
- arrêté la rémunération du Président Directeur Général pour l'année passée (constatation de l'atteinte des objectifs) et fixé les objectifs de sa rémunération pour l'année à venir ;
- arrêté et fixé les objectifs de la rémunération du Directeur Général Délégué pour l'année à venir ;
- délibéré sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- donné délégation de pouvoir à son Président Directeur Général pour l'année 2015 en matière de cautions, avals et garanties ;
- étudié la nouvelle organisation opérationnelle mise en place au sein de bioMérieux ;
- attribué gratuitement des actions à certains salariés du Groupe ;
- mis en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions ;
- approuvé des conventions réglementées.

Le Conseil d'administration consacre, comme décrit dans son règlement intérieur, une fois par an, un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin notamment (i) d'évaluer la qualité et l'efficacité des débats au sein du Conseil, (ii) d'apprécier le rôle effectif du Conseil d'administration dans l'exercice de ses missions, (iii) d'analyser les raisons d'éventuels dysfonctionnements perçus par le Président, les administrateurs ou les actionnaires et (iv) d'analyser les critères d'indépendance des administrateurs.

Lors de sa réunion du 10 mars 2015, le Conseil d'administration a procédé à son auto-évaluation à partir notamment d'un questionnaire dans lequel chaque administrateur a pu faire part de sa position. L'analyse des réponses reçues, sur lesquelles le Conseil d'administration a débattu, a fait apparaître qu'une très large majorité des administrateurs estime que les missions et attributions du Conseil sont bien remplies et que son fonctionnement est satisfaisant tant dans la qualité et la quantité que l'efficacité de ses réunions.

Dans l'optique d'améliorer l'intégration des nouveaux membres, certains administrateurs ont suggéré l'organisation de séminaires de formation encore plus approfondis que ceux dispensés. Les administrateurs estiment qu'ils ont un accès suffisant à l'information relative au Groupe et à son environnement, information qui est par ailleurs jugée de qualité et envoyée dans les délais.

L'information qu'ils reçoivent pour débattre des sujets est jugée, par la majorité des administrateurs, comme ayant été présentée avec des analyses internes ou externes suffisantes pour leur prise de décision. Afin d'améliorer cette diffusion d'information, certains administrateurs indiquent qu'une analyse compétitive de la Société face à la concurrence serait utile. Les administrateurs confirment que les informations sont diffusées suffisamment en amont des réunions.

Ils se sentent pleinement indépendants par rapport à la Direction Générale avec une bonne liberté de parole individuelle et apprécient les efforts d'explications, le partage de connaissance et la présence des membres de la direction et du management.

### *2.3 - Les Comités spécialisés du Conseil*

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'administration peut constituer un ou plusieurs Comités permanents ou temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les comités sont chargés d'étudier les questions que le Conseil ou son Président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du Conseil relativement à ces questions, et de rapporter leurs conclusions au Conseil sous forme de comptes rendus, de propositions, d'informations ou de recommandations.

Le rôle des comités est strictement consultatif. Le Conseil apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par les études, investigations ou rapports des comités et n'est pas tenu par les éventuelles recommandations émises par les comités.

#### 2.3.1 - Le Comité d'Audit

##### *Composition du Comité d'Audit*

Le Comité d'Audit est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein et ne faisant pas partie de la Direction de la Société. Il comporte une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité d'Audit, constitué le 20 décembre 2002, est composé, au 31 décembre 2014, de Madame Agnès Lemarchand et de Messieurs Harold Boël et Philippe Archinard. Monsieur Harold Boël et Madame Agnès Lemarchand sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société. Le Comité est donc composé aux deux tiers de membres indépendants. Monsieur Harold Boël assure la présidence de ce Comité.

En outre, tous ses membres présentent des compétences particulières en matière financière et comptable. Madame Agnès Lemarchand et Messieurs Harold Boël et Philippe Archinard, au regard de leur parcours professionnel dans les directions générales de grands groupes industriels, pour les premiers et pharmaceutiques pour le troisième, présentent des « compétences spécifiques en matière financière ou comptable » tel que prévu par l'article L.823-19 du Code de Commerce et le Rapport du groupe de travail sur le comité d'audit (AMF, 22 juillet 2010).

##### *Fonctionnement du Comité d'audit*

Le Comité se réunit (y compris par conférence téléphonique) autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes annuels et semestriels par le Conseil d'administration. Le Comité désigne un Président parmi ses membres, n'exerçant aucun mandat (autre que le mandat d'administrateur) et aucune fonction managériale au sein de la Société et du Groupe. Le Comité invite, en fonction des points mis à l'ordre du jour, les membres de la Direction Financière, de la Direction Générale, de l'Audit Interne, des Relations Investisseurs ou encore les Commissaires aux comptes. Il peut avoir recours à des experts extérieurs, en tant que de besoin. Le Comité d'Audit peut, en concertation avec le Président du Conseil d'administration, disposer de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission.

##### *Travaux du Comité d'audit*

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration en étant notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ; de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ; du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ; du contrôle de l'indépendance des Commissaires aux comptes et de la revue des projets de communication financière portant notamment sur les comptes semestriels et sur les ventes trimestrielles.

En outre, le Comité d'audit participe à la sélection des Commissaires aux comptes de la Société en cas de renouvellement de leur mandat.

Le Comité d'Audit se réunit environ 3 à 4 jours avant le Conseil d'administration qui arrête les comptes annuels et semestriels et fait un compte rendu de sa réunion. Il s'est réuni à sept reprises en 2014. Trois Comités ont réuni deux membres seulement. A compter du 28 mai 2014, Madame Agnès Lemarchand a remplacé Monsieur Georges Hibon, et Monsieur Philippe Archinard a remplacé Monsieur Michel Angé, les mandats d'administrateur de Messieurs Hibon et Angé ayant pris fin. Monsieur Harold Boël, déjà membre, est devenu Président de ce Comité.

Le Comité d'audit a notamment procédé à la revue des communiqués de presse portant sur le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2013, les comptes annuels 2013, les comptes semestriels 2014, le chiffre d'affaires du premier, du deuxième et du troisième trimestre 2014. Il a revu les comptes semestriels et annuels et les rapports y afférents. Le Comité a également examiné le Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et les principaux litiges, risques et engagements hors bilan. Il a revu les travaux de l'organisme tiers en matière de RSE. Enfin, il a fait un point sur le contrôle interne et la gestion des risques, notamment en débattant avec les responsables de l'Audit interne et Risques sur les missions menées l'année précédente et l'année en cours et sur le planning prévu pour l'exercice à venir. Il a également analysé les objectifs en matière d'audit interne et de gestion des risques qui seront poursuivis en 2015. Le Directeur Financier a présenté les comptes annuels et semestriels incluant les annexes et les engagements hors bilan ainsi que les documents de gestion prévisionnelle.

Les Commissaires aux comptes ont fait un rapport détaillé de leur mission d'audit sur ces comptes et ont également discuté, à huis clos, avec les membres du Comité d'audit. Le Directeur Fiscal a également informé le Comité d'audit de la situation fiscale du Groupe. Le Directeur de la Trésorerie a en outre présenté la politique de cash-pooling entre la Société et ses filiales, ainsi que la politique de couverture de change.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité d'Audit a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a présenté les observations qu'il a jugées utiles.

### 2.3.2 - Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations

#### *Composition du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations*

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein. Il est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité des rémunérations de la Société a été créé par le Conseil d'administration du 15 mars 2004 et modifié par le Conseil d'administration du 3 septembre 2010 qui a décidé de modifier les attributions dudit Comité afin de les étendre à des fonctions en matière de Ressources Humaines. Sa dénomination a été adaptée en conséquence en Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations.

Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations était constitué, au 31 décembre 2014, de Madame Marie-Hélène Habert et de Messieurs Michele Palladino et Alain Mérieux. Madame Marie-Hélène Habert et Monsieur Michele Palladino sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société. Le Comité est ainsi composé aux deux tiers de membres indépendants. Monsieur Alain Mérieux assure la présidence de ce Comité. Par ailleurs, le Président Directeur Général est associé aux travaux du Comité sur les seules questions de sélection et de nomination d'administrateurs.

#### *Fonctionnement du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations*

Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président du Conseil d'administration.

En matière de nominations, le Comité des Ressources Humaines a la charge de faire des propositions sur la composition du Conseil après avoir examiné tous les éléments qu'il doit prendre en compte dans sa délibération : équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, recherche et appréciation des candidats possibles, opportunité des renouvellements de mandats. En particulier, il définit et met en œuvre une procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs indépendants et réalise ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'une démarche ne soit faite auprès de ces derniers.

En matière de succession, le Comité doit établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible.



En matière de rémunération des mandataires sociaux, le Comité a pour missions principales de (i) faire des recommandations au Conseil d'administration concernant la rémunération fixe et variable, le régime de retraite et de prévoyance complémentaire et spécifique, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers du Président Directeur Général et, le cas échéant, du Directeur Général Délégué, (ii) proposer au Conseil d'administration un montant global pour les jetons de présence des administrateurs, les règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de l'assiduité des administrateurs au Conseil d'administration et dans les Comités et (iii) proposer au Conseil, le cas échéant, les règles de fixation de la part variable de rémunération des mandataires sociaux et en contrôler l'application. Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations est également informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux.

Concernant la politique de stock-options et d'attribution gratuite d'actions, le cas échéant, le Comité soumet au Conseil d'administration ses observations sur la politique générale d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions de la Société proposée par le Président Directeur Général et, le cas échéant, par le Directeur Général Délégué, et se prononce notamment sur les différentes catégories d'attributaires, les options accordées aux mandataires sociaux étant examinées au cas par cas par le Comité.

Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations s'est réuni, en présence de tous ses membres, une fois en 2014. Les principaux sujets abordés au cours de cette réunion ont été les suivants : la politique de rémunération, le versement d'une prime de profit aux salariés, la nomination de nouveaux administrateurs et censeurs, la répartition des jetons de présence, les attributions gratuites d'actions, la rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a remis toutes les informations utiles.

### 2.3.3 - Le Comité de l'Innovation et des Ruptures Technologiques

#### *Composition du Comité de l'Innovation et des Ruptures Technologiques*

Le Comité de l'Innovation et des Ruptures technologiques a été créé par le Conseil d'administration du 10 mars 2015. Aux termes du nouveau règlement intérieur du Conseil d'administration, ce Comité est composé d'au moins trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein. Un Président veille au bon fonctionnement du Comité et le secrétariat est assuré par le « Chief Technology Officer » de la Société.

Le Conseil d'administration du 10 mars 2015 a désigné membres de ce Comité, Messieurs Philippe Archinard, Michele Palladino et Philippe Gillet, son Président.

#### *Fonctionnement du Comité de l'Innovation et des Ruptures Technologiques*

Le Comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an, en tant que de besoin, sur convocation de son Président. Le Comité peut inviter des membres de la Direction de la Société et peut également faire appel à des experts extérieurs.

## 2.4 - *Exercice de la Direction Générale*

### 2.4.1 - Direction Générale

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

L'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général, est contrebalancée par la présence d'un Directeur Général Délégué. Les pouvoirs du Directeur Général Délégué sont aussi étendus que ceux du Directeur Général. Par ailleurs, le Président Directeur Général ne prend aucune décision majeure sans accord du Conseil d'administration, qui statue collégalement, tel qu'indiqué ci-après.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général, à l'exception de certaines dispositions de son règlement intérieur qui impose au Directeur Général de le saisir concernant (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en œuvre et (iii) l'autorisation de procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités...) non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget et qui excède 30 millions d'euros.

La fonction de Président Directeur Général a été confiée, en 2011, à Monsieur Jean-Luc Belingard. En 2014, tout en conservant la fonction unifiée de Président Directeur Général, la Société a choisi de confier la direction du Comité de Direction à Monsieur Alexandre Mérieux, Directeur Général Délégué.

La Société considère ce mode de gouvernance comme le plus adapté à son fonctionnement et à la préservation de ses intérêts.

La Société veille en particulier à respecter les prérogatives de chaque organe social (assemblée générale, conseil d'administration et direction générale). En outre, la répartition équivalente des pouvoirs entre le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué, la revue par le Conseil d'administration de toutes les questions majeures relatives à la Société, la présence de 5 administrateurs indépendants sur 9 à ce même Conseil et la direction du Comité de direction par le Directeur Général Délégué, permettent d'éviter toute centralisation des pouvoirs et favorisent le respect des règles de bonne gouvernance.

La Direction Générale de bioMérieux est assistée dans ses fonctions par deux Comités.

#### 2.4.2 - Les Comités

##### **Comité Stratégique**

Ce Comité, composé aujourd'hui de trois membres (Messieurs Alain Mérieux, Alexandre Mérieux et Jean-Luc Belingard), propose les orientations à moyen et long terme du Groupe et en particulier, (i) les axes de développement géographique, (ii) les options scientifiques et technologiques, (iii) les axes de développement par application, (iv) les stratégies d'alliance et de collaboration et (v) les axes de communication et de gestion de l'image du Groupe.

##### **Comité de Direction**

Ce Comité est présidé par Monsieur Alexandre Mérieux, Directeur Général Délégué. Il est composé par ailleurs de Michel Baguenault - Directeur des Ressources Humaines et Communication, Nicolas Cartier - Directeur Unité Industrie, Portefeuille et Planification Stratégique, Pierre Charbonnier - Directeur Manufacturing et Supply Chain, Richard Ding - Directeur Région Asie Pacifique, Claire Giraut - Directeur Administratif et Financier, François Lacoste - Directeur Unité Clinique, Mark Miller - Directeur Médical, Yasha Mitrotti - Directeur Région Europe, Moyen-Orient, Afrique, Alain Pluquet - Directeur Innovation, Randy Rasmussen - Directeur Biologie Moléculaire, Stefan Willemsen - Directeur Région Amérique, Affaires Juridiques et Propriété Intellectuelle.

Ce Comité est en charge de l'application de la stratégie générale de la Société décidée par le Conseil d'administration. Sa mission est de piloter les projets stratégiques, de décider des priorités et de mettre en œuvre les moyens nécessaires auprès des différentes directions de la Société, notamment de décider des investissements industriels (corporels ou incorporels) importants. Ce comité se réunit, en personne, une fois par trimestre. Chaque session trimestrielle inclut une revue des opérations, de la situation réglementaire et de la Qualité, de la situation financière, des ventes, des effectifs, ainsi qu'un suivi des principaux projets du Groupe. Il se réunit également mensuellement par téléprésence.

Le Comité de Direction est tenu informé par le Global Compliance Officer du déroulement du Programme Ethique et Conformité (cf. § 3.3.1.1 de la présente Annexe 1), ainsi que par le département Audit interne et Risques de l'établissement du plan d'audit annuel ainsi que du résultat de ses interventions dont le suivi a été délégué aux Opérations.

## 2.5 - Rémunérations et informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce

Le détail de la politique de rémunération et le montant des rémunérations versées aux administrateurs, au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué sont communiqués dans le Rapport de gestion publié dans le document de référence 2014.

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 (éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) figurent dans le Rapport de gestion, publié dans le document de référence 2014.

## 2.6 - Participation des actionnaires aux Assemblées générales

Le mode de convocation et de participation aux Assemblées générales figure aux articles 19 et 20 des statuts.

# 3. **PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

## 3.1 - Organisation générale du contrôle interne

### *Objectifs, périmètre et référentiel utilisé*

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- conduite des opérations, en ligne avec les orientations fixées par la Direction Générale ;
- fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- gestion et maîtrise des risques opérationnels et financiers.

Toutefois le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces objectifs seront réalisés.

Le dispositif de contrôle interne du Groupe s'appuie sur :

- le référentiel « Internal Control - Integrated Framework », émis par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) ;
- le Cadre de Référence de l'AMF : « les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne » ;
- les recommandations publiées par l'AMF.

Le dispositif de contrôle interne couvre l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Suite à la mise en place en avril 2014 de la nouvelle organisation opérationnelle, le système de contrôle interne a été adapté et renforcé afin de redéfinir les rôles et responsabilités respectifs des filiales, des régions, des fonctions centrales, et du département Audit interne et Risques.

Par ailleurs, des initiatives transversales ont été entreprises. A titre d'exemple, le département Supply Chain a défini un plan d'action visant à renforcer ses interactions avec d'autres fonctions support ainsi qu'avec les régions.

## 3.2 - Acteurs du contrôle interne

### *Direction Générale*

La Direction Générale ainsi que le Conseil d'administration, à travers le Comité d'Audit, participent aux activités de pilotage et de supervision du contrôle interne. Pour cette supervision, la Direction Générale s'appuie sur les travaux d'audits tels que décrits ci-après (cf. § 3.4 de la présente Annexe 1).

### *Direction Financière*

Sous l'autorité du Directeur Administratif et Financier, membre du Comité de Direction, la Direction Financière encadre des fonctions centralisées (contrôle de gestion, reporting et consolidation, trésorerie, financement et fiscalité), et les Directions Administratives et Financières de chacune des autres entités du Groupe.

### *Direction de la Qualité Globale*

La nouvelle organisation opérationnelle a vu la Direction de la Qualité Globale être rattachée directement au Président Directeur Général afin de renforcer son indépendance et de lui donner les moyens de mener à bien les missions décrites ci-dessous :

- développer et mettre en place une stratégie globale de gestion de la qualité au sein du Groupe ;
- apporter aux régions le soutien nécessaire pour leur permettre de disposer des ressources et outils répondant à leurs besoins en terme de gestion de la qualité ;
- s'assurer de la conformité aux besoins des clients et aux exigences réglementaires des processus mis en œuvre dans la conception, la production, la distribution, l'installation et la maintenance des produits de bioMérieux ;
- analyser la pertinence et l'efficacité du système de management de la qualité de l'ensemble des entités du Groupe ;
- suivre les réclamations des clients et mettre en œuvre un système de vigilance « Post Market Surveillance » (cf. § 6.3.4 du document de référence).

Cette Direction déploie les moyens nécessaires en vue d'appliquer ou de faire appliquer par l'ensemble du personnel de la Société les règles nécessaires à la réalisation des objectifs qualité.

### *Département Health, Security and Environment (HSE)*

Le département HSE élabore, soutient et contrôle l'application de la politique hygiène, sécurité et environnement.

Une politique hygiène, sécurité et environnement a été définie. Elle prévoit différentes mesures, recouvrant notamment (i) la prévention des accidents et des maladies professionnelles avec le suivi d'indicateurs spécifiques, (ii) la recherche d'une plus grande efficacité énergétique, la préservation des ressources naturelles et de l'environnement, (iii) la limitation des accès aux différents sites, ainsi qu'aux lieux et aux informations sensibles. Cette politique est élaborée par le département HSE et est mise en œuvre par la hiérarchie de chaque entité qui, sur son propre périmètre, a la charge d'assurer la protection des personnes, des actifs, ainsi que la maîtrise des conséquences des activités de bioMérieux sur l'environnement.

Le département HSE assure également la veille de toutes les exigences réglementaires dans leur domaine (au niveau international, national et local), ainsi que le développement et la mise en œuvre des processus et procédures pour assurer leur conformité. En particulier, ce département assure la veille et le respect des réglementations spécifiques aux substances dangereuses (REACH, GHS, CLP).

Enfin, le département HSE s'assure que les systèmes de gestion des normes environnementales et sécurité sont en place dans les sites de production qui ont obtenu, ou souhaitent obtenir, les certifications ISO 14001 et OHSAS 18001.

### *Direction des Systèmes d'Information*

Les missions de la Direction des Systèmes d'Information consistent à :

- supporter la stratégie et les processus métiers de bioMérieux en fournissant les services et produits répondant aux besoins exprimés par les utilisateurs du système d'information, en identifiant des opportunités de développement au travers de solutions innovantes et ce dans le respect des lois et des règles existantes ; en particulier, la Direction des Systèmes d'Informations est en charge de l'harmonisation des outils informatiques afin de permettre des décisions opérationnelles plus rapides et plus efficaces ;

- assurer la disponibilité, la continuité et la performance des services informatiques mis à disposition, ainsi que d'en maîtriser les coûts ; apporter un support technique et fonctionnel aux clients internes et optimiser le potentiel des solutions et des services mis à disposition ;
- implémenter, exécuter et suivre le programme de sécurité informatique sur la base d'une gestion des risques pour garantir le contrôle et la protection des informations (confidentialité, intégrité) selon la classification établie ;
- réaliser des audits sur les processus internes et ceux de partenaires externes, afin de s'assurer de la bonne exécution et du respect des procédures.

Pour réaliser ces objectifs, cette Direction est répartie sur différents sites du Groupe et plus particulièrement en France, aux Etats-Unis et en Chine. Elle s'appuie également sur un réseau de partenaires externes, notamment pour les opérations de proximité.

Une organisation et des processus de gouvernance des Systèmes d'information permettent de définir les priorités, décliner les objectifs puis suivre la bonne exécution des projets et la performance opérationnelle des services à l'aide d'indicateurs et d'enquêtes de satisfaction suivis tout au long de l'année.

#### *Direction des Affaires Juridiques et de la Propriété Intellectuelle*

La Direction des Affaires Juridiques et de la Propriété Intellectuelle contribue à la bonne gestion du gouvernement d'entreprise en assurant la formalisation des rapports de bioMérieux avec l'extérieur (fournisseurs, clients, partenaires, Etats...) et en veillant à préserver les intérêts de bioMérieux dans le cadre de ses opérations et de la législation applicable. Cette Direction assure également, en liaison avec les Directions concernées, la protection et la valorisation de l'innovation scientifique et technique développée par bioMérieux. Pour réaliser ces objectifs, cette Direction est structurée en deux départements : Propriété Intellectuelle et Affaires Juridiques, ce dernier département comprenant des juristes dédiés au sein des trois régions nouvellement créées.

#### *Département Ethique et Conformité*

Rapportant régulièrement à la Direction Générale, le département Ethique et Conformité est en charge de l'établissement, de la promotion, et du suivi de la mise en place de toutes les règles d'éthique et de conformité, conformément aux lois applicables et au Code de bonne conduite de la Société (cf. § 3.3.1 de la présente Annexe 1).

L'organisation du département Ethique et Conformité s'appuie sur une équipe centrale et sur les filiales de la Société regroupées par région. Chaque filiale a ainsi sa propre équipe « Conformité Locale » qui comprend *a minima* son directeur. Cette équipe est le relais de l'équipe centrale et a pour responsabilité d'assurer localement la diffusion et l'application du programme Ethique et Conformité (cf. § 3.3.1).

Un Comité Ethique et Conformité est en place. Il est composé de représentants de différentes fonctions, dont : opérations, opérations commerciales, finance, ressources humaines, affaires réglementaires, affaires juridiques, R&D, systèmes d'Information, communication interne et audit interne et risques.

La Direction Générale et le Comité de Direction de la Société sont informés du déroulement du Programme.

### *3.3 - Le processus global de contrôle interne*

#### *3.3.1 - Environnement de contrôle*

L'environnement de contrôle de bioMérieux s'appuie sur les éléments suivants :

##### *3.3.1.1 Programme Ethique et Conformité*

Ce Programme est mis en place par le département Ethique et Conformité.

Son objectif est de garantir les politiques et pratiques qui illustrent, tant en interne qu'en externe, l'engagement de bioMérieux pour une culture d'entreprise respectueuse de l'éthique et de l'intégrité. Le Programme vise à promouvoir une conduite éthique dans toutes les négociations commerciales de la Société, à former les collaborateurs au code d'éthique et aux lois qui s'y rapportent et à permettre à ceux qui ont des questions ou des inquiétudes, de les exprimer.

Le Programme Ethique et Conformité déploie une approche par les risques à partir des éléments suivants :

#### Les valeurs piliers de bioMérieux

Le Groupe a défini ses valeurs piliers qui permettent d'accompagner les collaborateurs au quotidien.

#### Le Code de bonne conduite

Ce Code de bonne conduite définit les règles de conduite et d'intégrité encadrant le comportement des collaborateurs du Groupe. Remis à l'ensemble des salariés, il permet de les sensibiliser en particulier sur :

- le respect des lois ;
- la qualité, la santé, la sécurité et l'environnement ;
- les conflits d'intérêts ;
- l'éthique professionnelle et l'intégrité ;
- la protection et l'utilisation appropriée des actifs ;
- les responsabilités sociales.

En outre, il encourage chaque collaborateur à exprimer ses préoccupations sur les questions de conformité.

#### Programme de prévention de la corruption

En complément du Code de bonne conduite du Groupe, la Société dispose d'un manuel de prévention de la corruption qui informe les employés sur leurs responsabilités dans ce domaine. De plus, des formations et actions de communication sont déployées auprès des employés travaillant avec les représentants de gouvernements, les intermédiaires et acteurs du marché de la santé.

#### Alerte professionnelle

En place aux Etats Unis depuis 2007, une ligne téléphonique « Ethique » est déployée progressivement dans l'ensemble des pays où la Société est présente, notamment en Europe.

Tout salarié qui serait confronté à un manquement relatif au Code de Bonne Conduite doit en premier lieu faire appel à sa ligne managériale ou hiérarchique. Il peut également contacter la Direction des Ressources humaines, le Département Juridique ou le Département Ethique et Conformité.

#### Les règles de déontologie boursière

Les collaborateurs susceptibles de détenir des informations privilégiées ont signé le règlement de la Société relatif aux opérations sur titres et au respect de la réglementation française sur le délit d'initié et le manquement d'initié.

Les règles en sont par ailleurs rappelées dans le Code de bonne conduite. De plus, une formation en ligne a été dispensée à un grand nombre de collaborateurs dans le monde.

#### *3.3.1.2 Manuel de contrôle interne*

La Direction financière dispose d'un Manuel de contrôle interne qui précise les règles et contrôles essentiels auxquels les organisations doivent se conformer. La diffusion de ce Manuel, en 2014, a été accompagnée de formations auprès des équipes financières locales.

Ce Manuel porte notamment sur :

- les règles de séparation des tâches ;
- les règles en matière de gestion commerciale, de gestion des engagements de dépenses, des flux bancaires et des règlements ;
- les modalités de contrôle de la paie ;
- les principes de contrôle interne, de reporting financier et d'arrêté des comptes.

### 3.3.1.3 Contrôle interne dans les régions et filiales

Les Directeurs Généraux et Directeurs Financiers de chaque région et filiale ont la responsabilité de veiller à l'efficacité du contrôle interne au sein de leur organisation, et s'engagent à mettre en place un système permettant l'efficacité des opérations, la fiabilité des informations comptables et financières, l'utilisation optimale des ressources, tout en assurant la sauvegarde des actifs et la prévention de la fraude.

Face à l'augmentation des tentatives de fraude externes, bioMérieux a mis en place un processus de centralisation de ces tentatives, et de gestion des actions correctives et préventives. En particulier, elle informe régulièrement les collaborateurs des techniques de fraude utilisées.

### 3.3.1.4 Mise en place des centres de services partagés en Pologne et en Argentine

Deux centres de services partagés ont été mis en place en février 2012 en Pologne et en avril 2012 en Argentine. A fin 2014, ces deux centres supportent 19 filiales dans leurs activités comptables et d'administration des ventes. Ils contribuent à harmoniser les processus internes, et, grâce à une meilleure ségrégation des tâches, à renforcer le contrôle interne dans les petites sociétés du Groupe.

### 3.3.1.5 Mise en place d'un Progiciel de Gestion Intégré

La Société a déployé un Progiciel de Gestion Intégré dans 28 filiales. Après cette première phase, elle portera une attention particulière, en 2015, à l'homogénéisation de son utilisation, ce qui facilite la définition de procédures homogènes et donc la mise en œuvre d'un contrôle interne plus efficace.

### 3.3.1.6 Mise en place d'une cellule de formation financière

En juillet 2014, il a été créé, au sein de la Direction Finance, un département dédié à :

- la formation de tout nouveau Directeur Financier de filiale aux procédures et aux outils ; la première session de ce nouveau programme est prévu en avril 2015 ;
- l'apprentissage de compétences financières à certains collaborateurs non financiers de la Société.

### 3.3.1.7 Manuel Global du Système de Management de la Qualité

Un Manuel Global du Système de Management de la Qualité décrit le système Corporate de management de la qualité qui couvre les activités de la Société, depuis la conception des produits jusqu'à leur livraison, leur installation et le service après-vente.

En plus de ce Manuel, chaque filiale, chaque site de production et chaque site de R&D dispose d'une documentation locale complémentaire décrivant les dispositions qui lui sont spécifiques.

Ces manuels sont utilisés comme référence permanente pour la mise en œuvre, la gestion et l'amélioration du Système de Management de la Qualité, ainsi que dans le cadre des relations de bioMérieux avec ses clients.

### 3.3.1.8 Les référentiels réglementaires

Tous les produits du Groupe sont conçus, fabriqués et livrés dans le respect des référentiels qualité applicables.

La conception, la production et la livraison des produits s'inscrivent dans le cadre d'un système de management de la qualité certifié ISO 13485 (pour les produits de diagnostic *in vitro*) et ISO 9001 mis en place dans un cadre volontaire ou réglementaire.

Tous les produits destinés aux applications cliniques sont conçus et fabriqués sur des sites certifiés ISO 13485.

Des autorités compétentes peuvent être amenées à auditer les sites de production (cf. § 4.1.1.12 du document de référence).

A titre d'exemple, la FDA américaine est susceptible d'auditer les sites dont la production est destinée aux Etats-Unis. Elle a ainsi audité le site de Durham (Caroline du nord, Etats-Unis) au cours des années 2012 et

2013, ainsi que le site de St Louis (Missouri, Etats-Unis) en 2014, et émis deux lettres d'avertissement (warning letters) respectivement en août 2012 et en octobre 2014, que la Société s'attache à résoudre.

L'ANSM française procède à des audits pour les produits destinés au marché européen. Elle a notamment audité le site de Craponne en septembre 2014 et a émis une lettre d'injonction en février 2015. La Société met en œuvre un plan d'action pour apporter une réponse aux points soulevés.

### 3.3.2 - Suivi et gestion des risques

Depuis avril 2014 et le déploiement de sa nouvelle organisation opérationnelle (cf. § 5.1.5), la Société a élargi les fonctions du département audit interne à la gestion des risques et a placé ce nouveau département « Audit Interne et Risques » sous la responsabilité de la Direction Générale. En particulier, ce département veillera à assurer la centralisation, la classification et le suivi des risques (cf. § 4 du document de référence).

### 3.3.3 - Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont réalisées par toutes les directions fonctionnelles et opérationnelles sur la base des procédures du Groupe.

Les acteurs du contrôle interne (cf. § 3.2 de la présente Annexe 1) jouent un rôle déterminant dans les activités de contrôle.

### 3.3.4 - Information et communication

Le Groupe dispose de diverses procédures écrites (gestion de projets, gestion des investissements, processus financiers...), en français et en anglais, accessibles *via* son intranet et/ou des serveurs spécifiques.

## 3.4 - *Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques*

La Direction Générale ainsi que le Conseil d'administration, à travers le Comité d'Audit, participent aux activités de pilotage et de supervision du contrôle interne et de la gestion des risques (leurs rôles et fonctionnements sont détaillés en première partie du présent rapport).

Pour cette supervision, ils s'appuient sur les travaux d'audits tels que décrits ci-après.

### *Département de l'Audit Interne et Risques*

Le département de l'Audit Interne et Risques est constituée d'une équipe centrale de cinq personnes, qui s'appuie sur des ressources internes métier (une trentaine de collaborateurs). Ce département est en charge de la gestion des risques d'une part, et, d'autre part, il s'assure que les procédures définies par le Groupe sont correctement appliquées dans les filiales et dans les fonctions centrales, en procédant à des audits.

Il contribue ainsi à améliorer de façon continue les processus opérationnels *via* un dispositif d'analyse du risque, la réalisation d'audits internes et de missions de conseil.

Ce département est doté d'une Charte d'audit interne qui définit sa fonction, sa mission, l'étendue de son domaine de compétences et la méthodologie utilisée, méthodologie qui répond aux standards de la profession.

A partir d'une analyse des risques centraux, l'Audit Interne et Risques établit un plan d'audit annuel, plan actualisé régulièrement.

Le département de l'Audit Interne et Risques prépare une synthèse des travaux réalisés qui est présentée annuellement au Comité d'Audit et régulièrement au Comité de Direction.

### *Direction de la Qualité Globale*

En accord avec le Système de Gestion de la Qualité, la Société procède à des audits qualité internes sur ses sites. Ces missions sont réalisées par des auditeurs qualité internes selon un programme d'audit élaboré chaque année.



## *Audits Externes*

La Société fait l'objet de différents types d'audits externes. Le collège des Commissaires aux comptes, composé de Ernst & Young et Autres et son réseau, et de PriceWaterhouseCoopers, audite les comptes consolidés et les comptes sociaux de la société mère bioMérieux SA, ainsi que les comptes sociaux de la très grande majorité des sociétés du Groupe. Pour les autres filiales, le collège des Commissaires aux comptes s'appuie sur les travaux des auditeurs externes de ces sociétés.

Outre les rapports légaux, la mission et les résultats des Commissaires aux comptes sont synthétisés dans un rapport qui reprend les points d'audit significatifs relevés et leur résolution, ainsi que les recommandations faites sur l'organisation du contrôle interne dans le Groupe. Elles sont analysées avec les dirigeants des filiales concernées et un suivi de leur mise en place est assuré.

Les travaux d'analyse et d'évaluation du contrôle interne au sein de la Société sont réalisés en étroite concertation avec les Commissaires aux comptes. Ils sont notamment informés des résultats des travaux du département Audit Interne et Risques.

Par ailleurs, en accord avec la loi Grenelle II, un organisme tiers indépendant, en l'espèce, les Commissaires aux comptes, doit auditer les informations environnementales, sociales et sociétales publiées par la Société.

Les Autorités réglementaires procèdent à des audits et inspections sur les sites de la Société, tel que décrit dans le § 6.3.5 du document de référence 2014.

Les clients de l'industrie pharmaceutique de la Société utilisent les produits bioMérieux dans le cadre de leur processus de contrôle qualité. Les règles de contrôle qui s'imposent à leur activité les conduisent à réaliser un grand nombre d'audits du système qualité de bioMérieux. Ces audits leur permettent de vérifier la conformité de ce système qualité aux exigences BPF / GMP (Bonnes Pratiques de Fabrication / Good Manufacturing Practice) applicables à l'industrie pharmaceutique.

### *3.5 - Le processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière*

#### 3.5.1 - Définition et objectifs

Le contrôle interne comptable et financier des sociétés est un élément clé du contrôle interne. Il concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière du Groupe et permet la production d'une information fiable et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Au même titre que le contrôle interne en général, il s'appuie sur un dispositif global comprenant notamment la conception et la mise en place du système d'information du Groupe, les politiques et procédures de pilotage, de surveillance et de contrôle.

Le contrôle interne comptable et financier vise à assurer :

- la conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- la préservation des actifs ;
- la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières, autant que possible ;
- la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage ou de contrôle dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée ;
- la fiabilité des comptes publiés et celle des autres informations communiquées au marché.

#### 3.5.2 - Organisation et acteurs

##### *La Direction Financière*

##### Comptabilité / Finance

bioMérieux a élaboré un « manuel des principes comptables et de consolidation » à l'usage des sociétés du Groupe. Celui-ci répertorie les principaux postes composant les comptes consolidés et en précise le contenu. Il définit également les méthodes d'évaluation à utiliser.

Au niveau de bioMérieux SA et de ses principales filiales, les schémas comptables qui découlent de l'application de ces principes et des réglementations locales sont, pour les opérations courantes et répétitives, paramétrés dans des tables du système d'information de sorte à sécuriser et automatiser les traitements de données. Chaque filiale exerce une activité de « credit management », qui peut être rattachée à sa Direction Administrative et Financière. Cette activité de « credit management » définit et actualise périodiquement les niveaux d'encours par client et anticipe les risques de défaillance, notamment en faisant appel à des sociétés de rating financier.

### Contrôle de Gestion

Chaque année, un budget annuel est élaboré par le Comité de Direction et validé par le Conseil d'administration. Ce budget permet d'allouer les ressources du Groupe à ses différents projets et activités.

bioMérieux et ses filiales disposent chacune d'une fonction contrôle de gestion chargée notamment du contrôle budgétaire. En outre, chaque région et chaque fonction dispose d'un contrôle de gestion dédié qui élabore et suit son budget annuel.

### Consolidation

Le processus de consolidation est centralisé au sein du Groupe. L'équipe consolidation s'assure de la cohérence des états financiers des filiales avec les méthodes comptables du Groupe, explicitées dans des procédures mises à la disposition des entités du Groupe. Elle dispose d'un progiciel de consolidation qui intègre l'ensemble des états financiers des filiales et les consolide selon le plan comptable du Groupe.

Le processus de consolidation comprend des phases d'analyse approfondie des comptes. Un rapport d'analyse trimestriel est établi et transmis à la Direction Générale du Groupe.

### Trésorerie / Financement

Compte tenu du nombre de pays dans lesquels bioMérieux est implantée, cette fonction joue également un rôle important dans le dispositif de contrôle interne comptable et financier. Elle est plus particulièrement chargée de :

- mettre en place les financements nécessaires pour couvrir les besoins en fonds de roulement de la Société et pour mener à bien les différents projets opérationnels et stratégiques de la Société.
- gérer les équilibres financiers entre les entités du Groupe au moyen :
  - d'un système de cash pooling dont bioMérieux est la société pivot. Ce système implique la plupart des filiales et permet d'optimiser la trésorerie du Groupe,
  - d'une politique prudente de gestion des excédents qui sont placés en conformité avec une procédure de placement validée par le Comité d'Audit.
- gérer les risques de change selon la politique du Groupe décrite au chapitre 20.1.1 du document de référence note 27.1.1. Les moyens mis en œuvre sont :
  - dans un contexte de facturation des exportations hors Groupe en monnaies locales ,la mise en place de couvertures de change sur l'exposition nette du Groupe pour les devises où ces instruments sont accessibles à un coût raisonnable,
  - une actualisation mensuelle de ces couvertures en fonction des réalisations.

Il subsiste un risque de change lié à des expositions pas ou partiellement couvertes, à l'estimation du volant d'affaires et aux dettes localisées notamment dans les pays émergents.

Outre l'impact sur les résultats de la Société, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres. La Société ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

### *Contrôle des filiales*

Le contrôle opérationnel des filiales est assuré au travers :

- des directions financières régionales qui contrôlent, en liaison avec les fonctions supports, la pertinence des moyens humains, financiers et commerciaux mis en œuvre dans les organisations locales ;
- de la présence de membres de certaines fonctions opérationnelles et/ou financières dans les organes de contrôle (conseils d'administration ou assimilés) de l'activité des filiales ;
- de l'existence d'une fonction financière et administrative dans chacune des filiales ;
- d'une analyse mensuelle de leur reporting. Les principaux indicateurs de performance des filiales, notamment en termes de chiffre d'affaires et de structure financière, sont comparés aux mêmes indicateurs de l'année précédente, ainsi qu'à ceux du budget.

### *Direction des Relations Investisseurs*

Les textes de toutes les éditions de la Société (rapports annuel et semestriel, communiqués de presse...) sont rédigés sur la base d'entretiens spécifiques et soumis à la relecture de la Direction Générale et de la Direction Administrative et Financière du Groupe. Les communiqués de presse relatifs aux résultats et aux ventes font l'objet d'une revue par le Comité d'audit.

Le Président du Conseil d'administration  
Jean-Luc Belingard